

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-quatorzième session**  
Points 32, 37, 75 et 83 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-quinzième année**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan**

**Responsabilité de l'État pour fait internationalement  
illicite**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**Lettre datée du 17 janvier 2020, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 20 janvier 2020, l'Azerbaïdjan célébrera le trentième anniversaire de « Janvier noir ». Ce jour, des milliers de personnes se rendront dans l'Allée des martyrs à Bakou, la capitale, pour rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour un Azerbaïdjan indépendant et prospère.

À la fin des années 1980, le peuple azerbaïdjanais est descendu dans les rues et sur les places de Bakou et d'autres grandes villes pour protester contre les revendications territoriales illégales de l'Arménie voisine, contre les meurtres, les persécutions et l'expulsion en masse de plus de 200 000 Azerbaïdjanais de leurs terres ancestrales en Arménie et contre la politique injuste menée par les dirigeants de l'Union soviétique à l'égard de l'Azerbaïdjan. En réponse, les dirigeants soviétiques ont recouru à la force pour étouffer la libre expression de la volonté populaire.

Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1990, au lendemain d'une série de provocations organisées et fomentées depuis l'extérieur en vue de déstabiliser la situation sur le terrain et de donner un caractère radical à des revendications et aspirations légitimes, 26 000 soldats soviétiques ont attaqué Bakou et d'autres grandes villes et localités d'Azerbaïdjan. À l'issue d'un assaut militaire de grande envergure, 131 civils ont été tués, 744 personnes ont été blessées et 841 ont été détenues ou arrêtées sans discernement.

Les envahisseurs ont notamment été observés en train d'exécuter les blessés et de tirer sur les passants, ainsi que sur les habitations, les magasins et les installations médicales, entre autres. Dans plusieurs cas, des chars et autres véhicules blindés ont écrasé des véhicules en mouvement et des véhicules stationnés ou ouvert le feu sur



eux. Des ambulances clairement identifiées ont été la cible de tirs et n'ont pas été autorisées à porter secours aux blessés. Certains habitants ont été abattus dans leur appartement, à l'entrée des immeubles et dans les autobus. Lors de l'examen des blessures par balle, les experts ont constaté les effets excessivement dommageables des balles.

En usant de la force militaire, les dirigeants soviétiques espéraient effrayer le peuple azerbaïdjanais, briser sa volonté et maintenir le régime communiste dans la république. Cependant, « Janvier noir » a donné un nouvel élan au mouvement de libération nationale. Le 22 janvier 1990, deux millions de personnes ont assisté aux funérailles organisées à Bakou. Le 18 octobre 1991, l'Azerbaïdjan a retrouvé son indépendance.

Dans ce contexte, je voudrais appeler votre attention sur une déclaration faite par le Premier Ministre arménien, Nikol Pashinyan, sur ce qu'il appelle le « trentième anniversaire des pogroms antiarméniens à Bakou », qui est jointe à la lettre du Représentant permanent de l'Arménie datée du 13 janvier 2020 (A/74/649-S/2020/34).

Il est manifeste que les dirigeants actuels de l'Arménie, qui se présentent, quoique sans raison ni succès, comme des défenseurs des droits de l'homme et de la démocratie et qui continuent d'exploiter le récit cynique et perpétuel des Arméniens persécutés, font preuve d'un profond manque de respect pour la mémoire des habitants innocents de Bakou et d'autres villes et localités d'Azerbaïdjan tués par l'armée soviétique en janvier 1990.

Le Premier Ministre arménien recourt volontiers aux méthodes employées par le précédent gouvernement de son pays pour diffuser des mensonges et visiblement déformer la réalité afin de camoufler les crimes odieux commis par l'Arménie elle-même contre l'Azerbaïdjan et son peuple.

Dans sa déclaration, le Premier Ministre arménien a donc omis de mentionner que les citoyens de la République socialiste soviétique d'Arménie d'origine azerbaïdjanaise avaient été les premiers à subir, exclusivement en raison de leur appartenance ethnique, des violences et des exactions et ce, dès novembre 1987, et que les Azerbaïdjanais avaient été les premières victimes du conflit.

En outre, alors qu'il parle longuement des « victimes des pogroms », du « nettoyage ethnique » et des « déportations en masse », le Premier Ministre arménien passe sous silence le fait irréfutable qu'aussi bien le territoire arménien lui-même que les territoires occupés de l'Azerbaïdjan ont été le théâtre d'un nettoyage ethnique qui les a vidés de leur population azerbaïdjanaise et que les expulsions de masse se sont accompagnées de meurtres, de tortures, de disparitions forcées, de la destruction de biens et de pillages.

Le fait que l'Arménie nie la responsabilité de ses actes répréhensibles et des souffrances humaines qui en résultent, notamment en falsifiant et en déformant de manière flagrante le passé et le présent, ainsi qu'en glorifiant des crimes de guerre et leurs auteurs, est contraire aux droits de l'homme, représente un obstacle direct à l'instauration d'une paix durable et à une réconciliation véritable et constitue une menace pour la sécurité et la stabilité régionales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32, 37, 75 et 83 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Yashar Aliyev